

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 AVRIL 2019

DELIBERATION N°2019.00098

VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR 2019

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 88

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 99

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE représenté par Mme Patricia CORTEY, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL représentée par M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON représenté par M. Jean-Luc BASSON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. ~~Jean-Marc PRESARDAT~~, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190403-D20190009810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190415

M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND,
Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Bernard FAUVEL, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
M. Christian FAYOLLE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Pascale MARRON, M. Florent PIGEON,
M. Lionel SAUGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 AVRIL 2019

VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR 2019

La loi de Finances 2010 a supprimé la taxe professionnelle au 1^{er} janvier 2010 et institué, une contribution économique territoriale (CET) composée :

- de la cotisation foncière des entreprises (CFE),
- de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

S'agissant de la CVAE, le taux est fixé par la loi et ne connaîtra pas d'évolution en 2019.

Conformément aux engagements pris dans le cadre du Pacte financier pour la période 2014-2020, il est proposé de maintenir le taux de la cotisation foncière économique à 28,81 %.

Cette proposition participe à rendre notre territoire plus attractif, et vise à relancer l'activité économique, à favoriser l'installation de nouvelles entreprises et à stimuler la création d'emplois sur notre agglomération.

Sur le territoire des 8 nouvelles communes intégrées Saint-Etienne Métropole au 1^{er} janvier 2017 : Aboën, Chamboeuf, La Gimond, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Bonnet-Les-Oules, Saint-Galmier, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Maurice-en-Gourgois, le taux rentrera en 3^{ème} année de lissage pour rejoindre celui de Saint-Etienne Métropole au terme de 5 années.

Ainsi, le taux de CFE de Saint-Etienne Métropole sera appliqué sur le territoire élargi des 53 communes, après la période de lissage de 5 années, soit en 2021.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **poursuit le lissage du taux de CFE sur les communes qui ont rejoint Saint-Etienne Métropole au 1^{er} janvier 2017 (3^{ème} année de lissage) ;**
- **maintient un taux de CFE à 28,81 % pour l'ensemble des autres communes de Saint-Etienne Métropole pour 2019 ;**
- **la recette correspondante est imputée au chapitre 73 du budget principal de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU